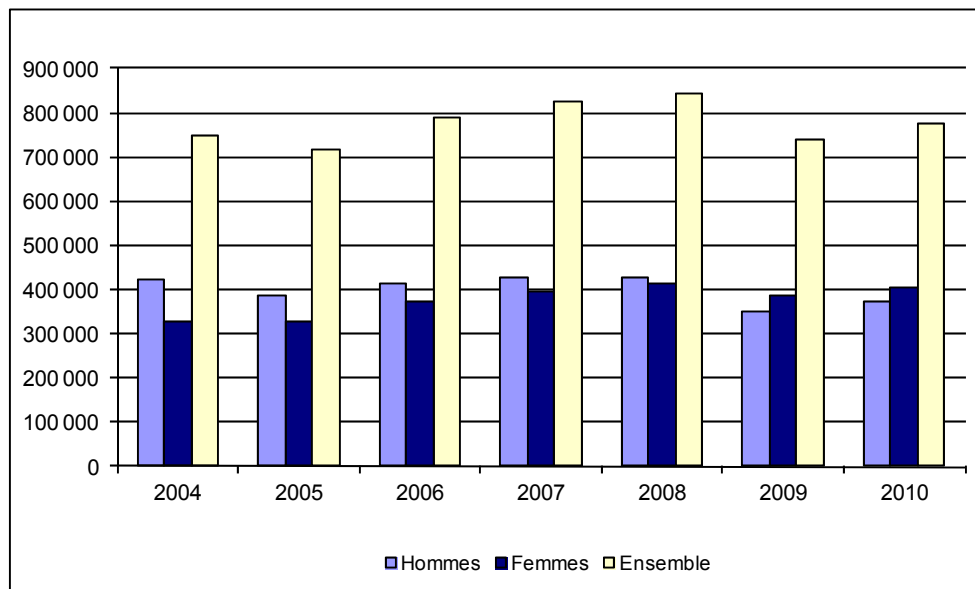


Indicateur n° 4 : Nombre de nouveaux retraités

Sous-indicateur n° 4-1 : Nouveaux retraités tous régimes

Évolution du flux des attributions de droit direct tous régimes, de 2004 à 2010



Source : DREES, modèle ANCETRE, Enquête annuelle auprès des caisses de retraites 2004 à 2010, EIR 2004 et 2008.

Champ : Liquidants d'une pension de droit direct dans un régime de base au cours de l'année n, vivants au 31 décembre.

En 2010, 778 000 personnes, dont 48 % d'hommes, ont liquidé un premier droit direct à la retraite.

Cet effectif augmente en 2010 de 5,2 %. Il avait fortement diminué en 2009 (- 12 %), en raison du durcissement des conditions d'accès aux départs anticipés pour carrière longue. Le rebond observé en 2010 s'explique notamment par le report des départs qui n'avaient pu avoir lieu en 2009 du fait du changement du dispositif.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 4-1:

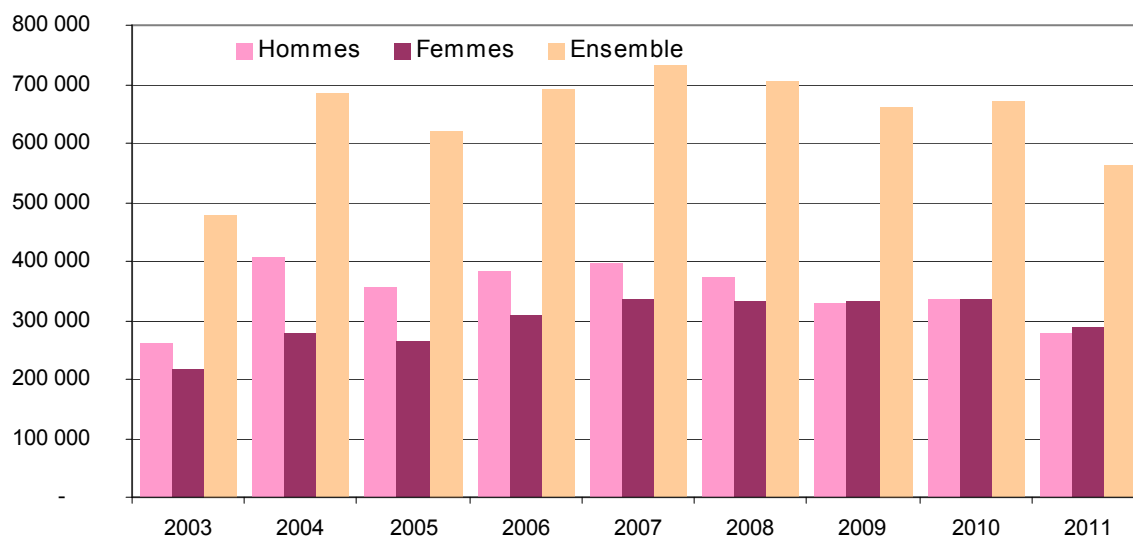
Ces estimations du nombre de nouveaux pensionnés portent sur les bénéficiaires d'un premier droit direct dans un régime de base, quel que soit leur lieu de naissance et de résidence, présents au 31 décembre de l'année d'observation. Elles ont été réalisées à partir du modèle ANCETRE, qui est fondé sur l'enquête annuelle auprès des caisses de retraite (EACR) et l'EIR.

L'enquête annuelle réalisée par la DREES auprès des caisses de retraites repose sur des données recueillies auprès de treize régimes de base et cinq complémentaires en 2010. Cette enquête couvre la quasi-totalité du champ des retraités. Les données relatives à l'année n sont disponibles au 4ème trimestre de l'année n + 1 et reflètent l'état de connaissance de la population étudiée qu'ont les régimes au moment de leur interrogation.

L'EIR est également construit à partir des données des caisses, mais celles-ci sont regroupées par individu. Cette base porte sur les retraités âgés de 34 ans et plus l'année de constitution du fichier.

Le modèle ANCETRE (Actualisation annuelle par Calage pour l'Estimation Tous Régimes des Effectifs de retraités) a été conçu pour rapprocher au mieux les données de l'EIR et celles de l'EACR. Il articule deux étapes : dans un premier temps, il prend en compte, à partir de la dernière version disponible de l'EIR, l'évolution d'année en année de la structure de polypension qui est prévisible du fait d'effets de composition démographique et de la montée en charge de certains dispositifs (notamment la création des retraites anticipées pour carrières longues) ; dans un second temps, il repondère ces données individuelles pour assurer la cohérence, régime par régime, entre les données de l'EIR et les données agrégées actualisées de l'EACR.

Sous-indicateur n° 4-2 : Nouveaux retraités du régime général



Source : données CNAV.

Les personnes qui liquident une pension à la CNAV représentent environ 97 % des personnes qui partent à la retraite chaque année. Parmi ces liquidants, une partie ne dispose que de faibles droits au titre du régime général, l'essentiel de leur retraite étant alors constitué de droits acquis en dehors de la CNAV.

Rapporté à l'effectif moyen annuel de retraités de la CNAV en 2011 (13,1 millions de personnes), le flux global des attributions représente 4,3 %, en baisse de près d'un point par rapport à 2010.

En 2004, le flux d'attributions a connu une hausse très importante (+ 43 % par rapport à 2003) avec plus de 680 000 nouveaux retraités. Cette forte hausse s'explique par la mise en place, cette année là, de la retraite anticipée pour longue carrière (*cf.* indicateur de cadrage n° 8) : 124 000 personnes ont bénéficié du dispositif. On observe en 2005 une diminution avec 619 000 nouvelles attributions (- 10 % par rapport à 2004), qui s'explique principalement par la baisse du nombre de départs en retraite anticipée (-17 %) par rapport à 2004 où la progression était exceptionnellement forte (*cf. supra*). En 2006, les flux progressent de nouveau (+12 % par rapport à 2005 soit 690 000 nouveaux retraités). Cette évolution se poursuit en 2007 mais avec une hausse plus limitée (+ 6 % par rapport à 2006). Cette tendance à la hausse s'explique par l'arrivée à l'âge de la retraite des premières générations nombreuses d'après-guerre : la génération 1946 est plus élevée de 30 % que la génération 1945 et, de même, la génération 1947 est légèrement plus importante que celle de la génération 1946.

La diminution amorcée en 2008 du flux de retraités (- 4 % par rapport à 2007) s'est accentuée en 2009 : + 660 000 nouveaux retraités contre + 706 000 en 2008, soit une baisse de 6 %. Cette dernière provient principalement de la très forte baisse des départs en retraite anticipée (- 70 %). Ces évolutions sont imputables au durcissement des conditions relatives aux durées validée et cotisée requises pour bénéficier du dispositif (découlant automatiquement du mécanisme de relèvement de la durée d'assurance prévu par la loi de 2003), à la diminution du nombre de personnes bénéficiant des régularisations de cotisations arriérées (dont les nouvelles dispositions réglementaires rendent plus contraignant l'accès) et à l'obligation de scolarité portée à 16 ans pour les générations 1953 et suivantes.

En 2010, le nombre de départs en retraite est en hausse par rapport à 2009 : +2 % avec plus de 670 000 attributions. Ce léger rebond peut s'expliquer par la hausse des départs en retraite anticipée qui n'ont pas eu lieu en 2009 suite au durcissement des conditions (*cf. supra*) et qui se sont reportés sur l'année 2010.

Le recul de l'âge légal de départ en retraite introduit par la loi portant réforme du système de retraite du 9 novembre 2010, appliqué par génération pour les assurés nés après le 1er juillet 1951, engendre en 2011 une très forte baisse des effectifs (-16 % par rapport à 2010, soit -107 000 départs) en raison du décalage des départs en retraite des assurés. Cette tendance à la baisse devrait se poursuivre en 2012 avec la montée en charge du calendrier du recul de l'âge légal de départ en retraite.

Les départs en retraite anticipée ont légèrement diminué en 2011 (-2 % avec près de 39 000 bénéficiaires). Toutefois, ils devraient augmenter en 2012 et les années suivantes : la translation des bornes d'âges et l'assouplissement du dispositif (sur la condition de début d'activité et sur l'extension des trimestres entrant dans la durée d'assurance) votés en juillet 2012 vont étendre le droit à la retraite anticipée à un plus grand nombre de retraités.

Au total, les flux de liquidants du régime général ont augmenté de 3,4 % en moyenne entre 2003 et 2011.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 4-2 :

Seules sont recensées dans les données du graphique les attributions de pensions de droit direct du régime général (cf. le 1er sous-indicateur pour une approche « tous régimes »).

Les données utilisées sont issues des « Recueils statistiques » de la CNAV, pour les années 2003 à 2010 et des circulaires CNAV pour 2011. Il s'agit des flux annuels d'attributions observés en métropole et dans les DOM (à partir de 2006). Les données présentées sont en « date d'attribution » (ou date de liquidation de la pension). Cette date d'attribution peut être, selon les cas, antérieure ou postérieure à la date de prise d'effet de la pension.